

Publié le 11/04/2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240404-2024_38-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la commune d'Argences sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
21.03.2024
Date d'affichage
21.03.2024

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 29
Titulaires 27
Suppléants 2
Pouvoirs 6
Votants 35

Quorum 20

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Florence SERANDOUR, Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Jean-Pierre QUILLET (suppléant de Laurent DECLERCK), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Siegfried GLESSMER (suppléant de Henri LEHUGEUR), Mmes Coralie ARRUEGO, Alexandra LEPINAY, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence GUERIN (pouvoir à Marianne TURPIN), MM. Thomas LEROY, Jacques-Yves OUIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Guillaume LECOEUR, Laurent DECLERCK, William HERFORT, Henri LEHUGEUR, Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Alexandra LEPINAY), Mmes Christel POIROT (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Laurence MORIN (pouvoir à Patrice MARTIN).

Secrétaire de séance : Mme Patricia LECOMTE

Délibération n° 2024 / 38

Objet : FINANCES - Budget principal : taxes locales

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire, il convient de fixer les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, ainsi que le produit attendu pour la taxe GEMAPI.

Sur proposition de la Commission Finances, conformément au Code Général des Impôts, il est proposé les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 5,43
Taxe sur le foncier bâti : 7,21
Taxe sur le foncier non bâti : 9,43

Considérant que l'ensemble des charges liées à la GEMAPI devraient être stables en 2024,

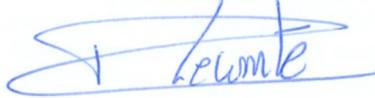
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide de voter les taux de taxes au niveau suivant :
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 5,43
Taxe sur le foncier bâti : 7,21
Taxe sur le foncier non bâti : 9,43

↳ Décide de fixer le produit attendu en 2024 pour la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations à 35 000 €.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Patricia LECOMTE



Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr